

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2013

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 6.09.2013 a été affiché le 10 septembre 2013, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 26 septembre 2013, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 3 octobre 2013, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Débat sur les Projets Investissements 2014,
- 2- Projet pour la Dotation de Solidarité Rurale 2014 ,
- 3- Projet pour la Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux 2014,
- 4- Adoption des rapports de la Commission Locale d’évaluation des charges transférées (CLECT) d’Agglopolys :
 - mise en œuvre des actions du Programme local de l’habitat
 - intérêt communautaire en matière de voirie et de stationnement
- 5- Questions diverses

Etaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, M. André MANDARD, M. Dominique PILLOT, M. Jean-François CHAMP adjoints au Maire.
Mme Dominique BOILEAU, Mme Claudine DELFAU, M. Michel PREVOST, Mme Christine PAVY, Mme Michèle BOBIN, Mme Nathalie CERÉ, M. André GOUJON , Conseillers municipaux

Absents excusés :

M. Christian SÉNÉCHAL, Mme Florence VIAL.

Mme Michèle BOBIN a été nommée secrétaire de séance

Le Maire demande l’approbation du procès - verbal du 6 septembre 2013.

La modification suivante est demandée:

P2/4 8 ème paragraphe : remplacer « 115 000 € » par « 111500 € »

Le procès -verbal ainsi amendé est adopté à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour :

1 Débat sur les projets investissements 2014

Il s’agit d’un débat sans vote car tous les éléments chiffrés ne sont pas connus, notamment le coût de l’aménagement des toilettes à l’école.

L’achat des terrains de La Loge est à poursuivre. Le Maire a participé à une réunion concernant le droit de préemption urbain et l’expropriation et s’est renseigné sur certains points : il n’est pas possible de préempter sur une partie d’un bien. Une expropriation est possible dans le cadre d’un projet d’utilité publique (ce qui est le cas pour la Loge). Il doit y avoir une enquête publique.

Madame PAVY indique qu’il faudrait prévoir un accès pour personnes handicapées aux bâtiments publics comme la mairie par exemple.

Monsieur GOHIER indique que les projets d’enfouissement de réseaux à Coquine et à Bury sont reportés en 2015.

Un tableau a été remis à chacun et tous les projets d’investissement potentiels sont listés.

Des choix seront à faire en fonction de la capacité financière de la commune pour l’investissement.

2 Projet pour la Dotation de Solidarité Rurale 2014

Monsieur CHAMP rappelle que la Dotation qui est octroyée à la commune s'élève à environ 20 000€.
Après discussion, le projet à inscrire retenu à l'unanimité est « la réfection des trottoirs en Centre Bourg », soit l'aménagement du trottoir Route d'Orchaise côté gauche en montant ainsi que la réfection des trottoirs autour de la mairie.

3 Projet pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2014

Cette subvention s'élève environ à 20 ou 25 %. Le projet choisi, à l'unanimité est l'accessibilité pour les personnes handicapées aux bâtiments de la Mairie.

Il restera d'autres choix à faire pour le budget 2014.

Monsieur GOUJON est favorable aux travaux d'extension du local des pompiers, ce qui permettrait de dégager de la place dans l'atelier communal.

Le Maire indique que ce projet fait, pour lui, partie des priorités.

4 Adoption des rapports de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) d'Agglopolys : mise en œuvre des actions du Programme local de l'habitat et intérêt communautaire en matière de voirie et de stationnement

La CLECT détermine l'attribution de compensation versée aux communes et a adopté 2 rapports dans le cadre du programme local de l'habitat et de la voirie communautaire.

PLH : six communes versaient une subvention à l'ADIL (Agence d'Information sur le Logement). Une moyenne des 3 dernières années a été retenue pour connaître le montant à reverser à l'Agglo.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois ;

Vu l'avis favorable de la CLETC réunie le 6 septembre 2013.

Proposition :

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1) Approuver le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Programme Local de l'habitat : Subvention versée à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, du 6 septembre 2013.
- 2) Charger Monsieur le maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- APPROUVE le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Programme Local de l'habitat : Subvention versée à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, du 6 septembre 2013.
- CHARGE Monsieur le maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOIRIE ET STATIONNEMENT : Agglopolys veut unifier les critères définissant la voirie communautaire. Il y a moins de voirie locale prise en charge par l'Agglo. Un certain nombre de voies sera redonné aux Communes car non prioritaires en intérêt communautaire.

Les 2,300 kms du chemin des Blossières et chemin de Saint- Secondin reviennent à la commune. Seul le chemin des Petits Bois reste en voirie communautaire car il mène à un équipement public, la déchetterie.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5 ;

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois ;

Vu l'avis favorable de la CLETC réunie le 6 septembre 2013.

Proposition :

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1) Approuver le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées et dé-transférées à l'occasion de l'adaptation des critères de l'intérêt communautaire en matière de voirie et de stationnement de la Communauté d'agglomération, du 6 septembre 2013.
- 2) Charger Monsieur le maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- APPROUVE le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées et dé-transférées à l'occasion de l'adaptation des critères de l'intérêt communautaire en matière de voirie et de stationnement de la Communauté d'agglomération, du 6 septembre 2013.
- CHARGE Monsieur le maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

9 Questions diverses

- DPU DESJACQUES

Monsieur le Maire donne lecture de deux déclarations d'intention d'aliéner et fait part de sa décision de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain au nom de la commune sur les immeubles suivants :

⇒ immeuble Bâti sur terrain propre- parcelles section E 1077 1 chemin de la Loge et E 1079 « Vienne » , situées à Molineuf- appartenant à Messieurs Jean et Jean-Claude DESJACQUES.

Le conseil municipal à l'unanimité entérine la décision du Maire.

- BAIL SANTOS- BARUEL

Le bail occupé par l'infirmière, Madame Anne- Marie BARUEL arrive à expiration le 31 décembre 2013.

A l'unanimité, le conseil municipal est d'accord pour le renouveler tacitement pour 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2019.

- PLU INTERCOMMUNAUX

Le Maire explique que l'Association des Maires de France demande à tous les Maires d'être vigilants sur ce thème car il est question que la compétence PLU soit transférée aux communautés d'Agglomération ou des communes.

- LA LOGE

Le Conseil municipal recevra les 3 équipes du marché de dialogue compétitif pour la Loge le 9 Octobre, à 10h : SATIVA, à 14h : Atelier Cité Architecture, à 16h30 : Urbanis'm, le CAUE sera représenté par M. BROCHARD.

- PROMENADE ARTISTIQUE

Le Maire indique que la Promenade artistique 2013 a été d'un très grand cru avec beaucoup d'originalité. Il remercie toutes les personnes y ayant participé et particulièrement M. André MANDARD qui a réalisé un très gros travail.

- GRADINS

Le Maire a reçu un arrêté du Maire de Blois proposant de vendre à la commune les gradins utilisés lors du Centenaire, pour 2000 €.

- ELECTIONS MUNICIPALES

Elles auront lieu les 23 et 30 Mars 2013.

TOUR DE TABLE

- M. PREVOST indique que Monsieur Ludovic COGNARD lui a indiqué que les travaux des Rinceaux reprendront en février.

- M. GOJJON indique que la prochaine réunion du Syndicat de la Cisse aura lieu le 16 octobre.

- Monsieur MANDARD précise qu'il y a eu entre 1500 et 2000 visiteurs à la Promenade artistique et que ce fut une très belle réussite.

L'atelier équilibre pour les personnes âgées de plus de 65 ans va commencer le 1^{er} octobre. 12 personnes des 3 communes sont inscrites.

Le repas des Aînés aura lieu le 20 octobre à la salle des fêtes.

- M. CHAMP demande si des réunions concernant les nouveaux rythmes scolaires ont eu lieu. Le Maire indique que le SIVOS a désigné un groupe de pilotage qui travaille sur le sujet. Il indique qu'en septembre 2014, on risque de perdre une classe maternelle et une classe élémentaire.

M. CHAMP a rencontré Madame JOULIN qui souhaite que la commune trouve une solution car son portail situé dans le virage, Avenue de Blois, a été embouti 4 fois en un an.

Le Maire répond que la commune ne peut rien faire mais que son mur pourrait être plus visible avec des bandes réfléchissantes.

- M. CHAMP a rencontré les prestataires de service informatique SEGILOG et DACTYL BURO car il y avait des problèmes récurrents sur un ordinateur. Les techniciens vont venir deux jours pour revoir le paramétrage. Ils ont demandé s'ils devaient installer une prise informatique salle du Conseil, le wifi ne couvrant pas toute la salle.

Le Maire répond que ce n'est pas nécessaire pour l'instant.

- Mme DELFAU signale des nids de poule sur la voie du lotissement LA BAILLETTERIE.

Elle demande si le repas intercommunal est renouvelé cette année. Le Maire répond que oui, à Molineuf.

- Mme PAVY demande s'il y a un acquéreur pour le restaurant de la Poste. Le Maire répond que non.

- M. GOHIER fait part d'actes de vandalisme à la déchetterie. Les serrures des locaux vont être renforcées. Il signale que le marquage au sol a été fait. La rue Florimond Robertet à Bury a été refaite avec la commune de Chambon sur Cisse.

- Le Maire indique que le mur de photos pour le centenaire a été très apprécié.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 23h15.